

Legal Group IT AM_LE_PO_001_01	ArcelorMittal Politique de signature digitale	 ArcelorMittal
--	---	--

Informations sur le document

Brève description:

Cette politique définit l'approche d'ArcelorMittal sur l'utilisation de la signature numérique et donne des directives pour s'assurer que les signatures numériques appliquées aux documents officiels sont légalement valides et applicables et répondent à certaines exigences techniques pour la sécurité informatique et l'audit.

Scope:

Cette politique s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés d'ArcelorMittal S.A. et de ses filiales dans le monde entier (ci-après dénommés " ArcelorMittal " ou " groupe ArcelorMittal ") qui sont habilités à signer des documents officiels au nom d'ArcelorMittal.

Propriétaire : Scheffer Henk Auteur (rédigé par): Nagy Korinna	Date de création: 15/10/2019 Date de révision: 18/09/2020 Date de mise à jour pour traduction en Français : 16/06/2021 Date de mise en oeuvre: 15/10/2019
--	--

Documents de référence

Reference or date	Title
-------------------	-------

Validation

Validé par	Position	Date de validation
VAN LELYVELD ANDREW	Global IT Services & Security	14/09/2020
SCHEFFER HENK	Company Secretary & Group Compliance & Data Protection Officer	03/09/2020

Approbation

Approuvé par	Position	Date de validation
SCHEFFER HENK	Company Secretary & Group Compliance & Data Protection Officer	14/09/2020
LEGRAND HERVE	Group CIO & Group CISO	14/09/2020

Legal Group IT AM_LE_PO_001	ArcelorMittal Politique de signature digitale	 ArcelorMittal
---------------------------------------	---	---

1 Objectif

L'objectif de cette politique est de définir l'approche d'ArcelorMittal sur l'utilisation de la signature numérique et de donner des lignes directrices pour s'assurer que les signatures numériques appliquées aux documents officiels sont légalement valides et applicables et répondent à certaines exigences techniques pour la sécurité informatique et l'audit.

2 Scope

Cette politique s'applique au processus de signature des documents officiels et s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés du groupe ArcelorMittal qui doivent signer des documents officiels au nom d'ArcelorMittal.

Les règles existantes relatives à l'autorisation d'exécuter des documents officiels, telles que définies dans la procédure d'autorisation de signature d'ArcelorMittal ou tout autre document de délégation de pouvoir approprié, s'appliquent, et la présente politique ne modifie en aucun cas ces documents.

3 Définitions

"**Administrateur du logiciel de signature électronique**" désigne une personne responsable de l'entretien, de la configuration et du fonctionnement fiable du logiciel de signature électronique.

"**Signataire autorisé**" désigne une personne autorisée par ArcelorMittal à prendre des engagements contraignants en son nom par sa signature.

"**Enregistrement électronique** » désigne un contrat ou un autre document créé, généré, envoyé, communiqué, reçu ou stocké par des moyens électroniques.

"**Signature électronique**" désigne un symbole électronique exécuté ou un processus adopté par une personne dans l'intention de signer le document et joint ou associé logiquement à un contrat ou à un autre document. Il peut s'agir, par exemple, de cocher le bouton "Accepter" pour accepter les termes d'un accord, de signer un pavé de signature électronique pour approuver un achat par carte de crédit, d'appliquer une image de signature, etc.

"**Signature numérique**" désigne une signature électronique qui fait appel à une infrastructure à clé publique (ICP). Une autorité de certification de confiance (tierce partie) valide l'identité d'un utilisateur et émet une clé numérique en deux parties. L'une est la clé privée et est détenue par l'utilisateur du logiciel de signature numérique. L'autre est une clé publique et est mise à la disposition du public. Les deux clés sont mathématiquement liées l'une à l'autre et peuvent être utilisées pour crypter et signer des documents. La signature numérique est différente de la signature numérisée et est parfois appelée "signature électronique avancée" ou "signature électronique qualifiée".

"**Logiciel de signature numérique**" désigne un logiciel créé pour générer des signatures numériques.

"**Signature numérisée**" désigne une Signature électronique résultant de la signature du nom du Signataire sur un dispositif de saisie numérique. La signature est enregistrée et stockée avec le document. Pour un niveau supérieur de validation de l'identité, un logiciel peut être utilisé pour comparer la signature avec un échantillon préexistant.

"**Signature manuscrite**" désigne une signature créée par une personne à l'aide d'un stylo, d'un crayon ou d'un autre instrument d'écriture mécanique manuel ou d'un équivalent légal, tel qu'un sceau ou un timbre si ce sceau ou ce timbre est reconnu comme une signature juridiquement contraignante dans la juridiction applicable.

" **Document officiel** " désigne une déclaration juridiquement applicable d'un devoir, d'une obligation ou d'un droit contractuel ou un enregistrement écrit attestant un fait. Il s'agit par exemple d'un certificat, d'un acte, d'une obligation, d'un contrat, etc. Les lettres, rapports, déclarations juridiquement non contraignantes et exécutoires ne sont pas considérés comme des documents officiels aux termes de la présente politique.

Legal Group IT AM_LE_PO_001	ArcelorMittal Politique de signature digitale	
---------------------------------------	--	--

“**Signature**” désigne une marque ou un signe apposé par un individu sur un instrument ou un document pour signifier sa connaissance, son approbation, son acceptation ou son obligation. Le but d'une signature est d'authentifier un document ou de fournir un avis sur sa source et de lier la personne qui signe le document et/ou l'entité qu'elle représente aux dispositions contenues dans le document.

"**Subsidiary**" désigne toute société ou entité juridique consolidée par intégration globale et contrôlée par ArcelorMittal S.A. Le terme "contrôle" désigne la possession, directe ou indirecte, par un ou plusieurs intermédiaires, du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et les politiques d'une société ou d'une entité juridique, que ce soit par la détention de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement.

4. Avantages pour les entreprises

Dans plusieurs pays du monde, une législation a été mise en œuvre pour faciliter l'utilisation de la signature numérique. L'utilisation de la signature numérique permet d'éviter les retards inutiles dans l'exécution des documents officiels et rend possible la consolidation et le stockage des documents officiels signés de manière catégorique, avec un minimum de temps passé à extraire un document officiel signé spécifique. Les documents officiels signés à l'aide de la signature numérique sont également inviolables et le logiciel de signature numérique conserve une trace d'audit complète de chaque document officiel.

5. Exigences techniques du logiciel de signature numérique

Les documents officiels peuvent être signés avec une signature manuscrite. La signature électronique ou la signature numérisée ne peuvent pas être utilisées pour signer des documents officiels au nom d'ArcelorMittal car elles ne répondent pas aux exigences légales pour être exécutoires ou pour être utilisées à des fins de preuve.

La présente politique autorise l'utilisation de la signature numérique comme indiqué dans la présente section. Cependant, la sélection et la mise en œuvre d'un logiciel de signature numérique est une décision commerciale qui doit être basée sur une analyse commerciale, une évaluation des risques et une évaluation des coûts et des avantages.

Après que l'équipe juridique locale se soit assurée que l'utilisation de la signature numérique soit conforme aux règles du droit applicable et entraîne les effets juridiques souhaités, le service utilisateur concerné, en collaboration avec le service informatique, peut décider d'utiliser un logiciel de signature numérique répondant aux exigences techniques suivantes :

- le logiciel est conforme aux principales normes et réglementations spécialisées du secteur, telles que HIPAA, 21 CFR Part 11, xDTM, PCI-DSS ainsi que la norme ISO 27001:2013.
- le logiciel fournit un certificat recevable par les tribunaux, signé numériquement et inviolable.
- contenant les informations suivantes noms des signataires, signatures numériques, adresses électroniques, adresses IP publiques, lieu de signature (le cas échéant), chaîne de possession (envoi, consultation, signature), horodatage.
- le logiciel fournit un mécanisme de signature numérique qui est capable d'identifier le signataire et qui est lié de manière unique à lui et aux données signées avec lui, de telle sorte que toute modification ultérieure des données soit détectable
- le logiciel assure la confidentialité grâce à un cryptage AES 256 bits au niveau de l'application pour les documents et un accès et un transfert sécurisés des données via un protocole sécurisé tel que HTTPS
- le logiciel garantit que les documents restent disponibles en cas d'interruption des activités du fournisseur de services
- le logiciel est basé sur une architecture sécurisée comprenant simultanément des systèmes actifs et redondants qui permettent au système global de survivre aux pannes de site complet
- le logiciel est approuvé par le service informatique local sur la base des exigences ci-dessus.

Le logiciel doit également être conforme aux législations locales en matière de protection des données, y compris, mais sans s'y limiter, au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à l'eIDAS dans l'Union européenne, ainsi qu'à l'E-Sign Act et à l'UETA aux États-Unis. La conformité aux règles locales de protection des données doit être confirmée par le correspondant local de protection des données.

Legal Group IT AM_LE_PO_001	ArcelorMittal Politique de signature digitale	 ArcelorMittal
---------------------------------------	---	---

Le service utilisateur concerné doit veiller à ce que des mesures appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des documents officiels soient mises en place pendant l'utilisation du logiciel de signature électronique, y compris l'utilisation de comptes de courrier électronique d'entreprise.

Le département informatique tient à jour une liste des logiciels de signature numérique qui ont été approuvés pour l'utilisation des signataires autorisés. Seuls les logiciels figurant sur cette liste peuvent être utilisés par les signataires autorisés.

6. Accès au logiciel de signature numérique

Dans le cas où un Signataire Autorisé a l'intention d'utiliser la signature numérique, un compte avec le logiciel approprié doit être créé. La création du compte doit être demandée à l'administrateur du logiciel de signature numérique et doit être liée à un compte officiel d'ArcelorMittal.

L'autorisation de devenir Administrateur du logiciel de signature électronique est accordée par le PDG de l'entité juridique concernée. Le compte de l'administrateur est créé par le service informatique compétent.

Les administrateurs sont chargés de veiller à ce que les documents officiels soient signés par les signataires appropriés d'ArcelorMittal.

7. Utilisation du logiciel de signature numérique appliqué par des tiers

Dans le cas où le processus de Signature numérique est initié par la contrepartie à l'aide d'un logiciel différent de celui utilisé par le service utilisateur concerné, les équipes informatiques et juridiques compétentes et le correspondant local de protection des données s'assurent que :

- l'utilisation de la Signature numérique est conforme aux règles du droit applicable et entraîne les effets juridiques souhaités ;
- l'utilisation de la signature numérique est dans l'intérêt d'ArcelorMittal ;
- le service informatique et le correspondant de protection des données concernés confirment que le logiciel de signature numérique répond aux exigences techniques et de protection des données élaborées dans la section 5.1.

8. Conservation des documents officiels signés électroniquement

Toutes les parties de la transaction pour laquelle la signature numérique a été utilisée par les signataires autorisés recevront une copie de l'enregistrement électronique correspondant. Ces Enregistrements Electroniques seront conservés par le service utilisateur concerné conformément aux politiques et règles de conservation des documents applicables.